



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

---

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-six, le vingt mai,
En exercice : 17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castelginest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO Président du CCAS
Présents : 15	
Votants : 17	
Procurations : 2	
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 20/05/2026	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
Publication en date du : 22/05/2026	<p><b><u>Présents</u></b> : Monsieur Grégoire CARNEIRO Président du CCAS, Mme LANDES, Mme AZAM, Mme BESSIERE, Mme CHAMFEUIL, Mme CHERT-RAMES, Mme CHRISTOL, Mr DALMONTI, Mr DESSEAUX, Mr DUMAS, Mr GOTTARDI, Mme MACHADO, Mme MAGNA, Mme PERRET Marie, Mme TAVENARD</p> <p><b><u>Absents</u></b> :</p> <p><b><u>Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations</u></b> : Mme DELCASSE donne pouvoir à Mme CHERT-RAMES, Mme MARTIN donne pouvoir à Mme CHAMFEUIL</p> <p><b><u>Secrétaire de Séance</u></b> : Mme PERRET</p>

---

### **Objet : Election du Vice-Président délégué en cas d'empêchement du Vice-Président du CCAS**

Monsieur Grégoire CARNEIRO Président du CCAS rappelle que le Conseil d'administration doit élire un vice-président délégué chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président et ce, conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des familles.

Il propose la candidature de Mme Perret et demande s'il y a d'autres candidats aux fonctions de Vice-Président délégué. Une seule candidature est soumise au vote, celle de Mme PERRET.

Monsieur Grégoire CARNEIRO Président du CCAS désigne Mme CHRISTOL et Mme MAGNA, en qualité d'assesseurs, pour procéder aux opérations de vote.

Le Conseil d'Administration procède à l'élection du Vice-Président délégué conformément à la réglementation.

Il est procédé au premier tour de scrutin à bulletins secrets déposés dans une urne :

Nombre de bulletins : 17  
Bulletins blancs : 0  
Bulletins nuls : 0  
Suffrages exprimés : 17  
Majorité absolue : 17

Est élu Vice-Président délégué, à la majorité absolue, avec 17 voix : Madame PERRET Marie

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme,  
Castelginest, le 20/05/2026

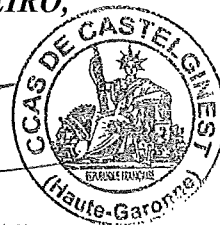
Résultats du vote

Pour : UNANIMITE  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Grégoire CARNEIRO,**

Pour le Président

Mme Jacqueline Landes  
Vice-Présidente



**Président du CCAS**